## DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL FICHE D'ETUDE

L'attestation d'accueil est à compléter par toute personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger venant en France pour effectuer un séjour touristique n'excédant pas 3 mois.

Les informations recueillies sur ce document permettront exclusivement\*1 de compléter le formulaire CERFA n°10798-04 - attestation d'accueil - lors du rdv en mairie et d'apprécier les conditions d'accueil de la (des) personne(s) à accueillir.

Le demandeur (v	ous):					
NOM		Prénom (s)				
Née le		à				
Nationalité		Pièce identité				
Adresse complète						
Personne à hébe	rger :					
NOM		Prénom (s)				
Née le		à				
Nationalité		Passeport n°				
Adresse						
Accompagnée de si oui, précisez :	<u>son</u> conjoint et/ou de <u>ses</u> enfants n	nineurs **:	□ oui □ non			
NOM :	Prénom :	Date de r	_Sexe :			
NOM :	Prénom :	Date de r	naissance :	Sexe :		
NOM :	Prénom :	Date de r	_Sexe :			
NOM :	Prénom :	Date de r	naissance :	Sexe :		
** Si autres personnes, co	mpléter autant de dossier que de personnes conce	rnées, avec droit de tin	nbre en conséquence			
Durée du séjour		Du	au			
Précisez les liens d	de parenté avec le demandeur					
□ non □ oui,  Avez-vous déjà eff □ non □ oui,  ASSURANCE : co susceptibles d'être  Ce contrat d'assu	fectué une demande d'attestation d , précisez les dates :	'accueil pour d'a  médicales et ho séjour en France ou par l'héber	utres étrangers ? spitalières, y compris d'ai par la/les personnes accuei <b>geant</b> pour le compte de	illie-s.		
	•			nt (vovs)		
■ assurance so	uscrite par l'étranger	assurance souscrite par l'hébergeant (vous)				

<sup>\*1</sup> Ces données font l'objet d'un traitement informatisé en mairie ayant pour finalité la lutte contre les détournements de procédure pouvant favoriser l'immigration irrégulière. Le demandeur est informé du caractère <u>obligatoire</u> des réponses, ainsi que de son droit d'accès, de rectification et d'effacement des données, dans ce dernier cas à l'issue d'une période de 5 ans. Ce droit peut s'exercer sur simple demande écrite adressée à Mr le Maire, 37 route de Bischwiller 67800 BISCHHEIM. L'étranger accueilli bénéficie également des mêmes droits, charge à la personne qui l'accueille (le demandeur) de lui transmettre ces informations. Voir également l'information concernant le système d'information sur les visas en bas de page de l'attestation d'accueil.

## CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA (DES) PERSONNE(S) HÉBERGÉE(S)\*2

Votre LOGEMENT :								
Type d'habitation	□ appartement □	maison i	ndividuelle	□ a	autre			
Vous êtes	☐ propriétaire ☐	locataire	e 🗖 au	tre (préc	isez)			
Surface du logement	m <sub>2</sub>	No	mbre de piè	èces				
Nombre d'occupants habituels	permanents temporaires	liar	cisez l'âge n de parenté					
Description du logement :	Cave ou sous sol occupe Présence de pièces sans Chauffage aux normes Cuisine ou coin cuisine WC séparé de la cuisine WC à l'extérieur du loge Salle de bain avec eau f Installation électrique country	s ouverture up oui up oui et de la pi ement roide et ch onforme	e sur l'extéri non non non èce repas l oui aude ou	eur  oui non  non non	oui non non	□ non		
	du foyer) : <i>joindre les ju</i> d'activité, indemnités ch		•	•	défaut ils n	e seront pas pris		
3 derniers mois	Vous	Vo	tre conjoin	t	Autre, pr	écisez		
Précisez la nature des revenus et le montant								
3 net perçu :								
connaissance des risc	s attestez l'exactitude d ques auxquels vous vous ent des données person demandeur :	exposez e	en cas de de	éclaratio	n mensong	ère, ainsi que des		
CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION								
Procédures antérieur Condition normale de	oui non, proces détournées : nor e logement : cor l'objet d'un signalement	n 🚨 o nforme	ui 🔲 no ui non co	on connu nforme	ies			
	Visite logement re	equise :	☐ non	□ ou	ıi			
☐ Demande validée par la commission ☐ Demande refusée par la commission								
Date et signature de	l'élυ :							
Notification envoyée	au demandeur le :		par					

<sup>\*2</sup> Art 441-6 du code pénal : le fait de se faire délivrer indûment, notamment en fournissant une déclaration mensongère, par une administration publique un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende .